

Zeitschrift:	Technique agricole Suisse
Herausgeber:	Technique agricole Suisse
Band:	58 (1996)
Heft:	3
 Artikel:	Des bases solides pour une exploitation à plein temps
Autor:	Binder, Max
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1084613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des bases solides pour une exploitation à plein temps

A l'ouverture de l'AGRAMA, l'allocution de bienvenue a été prononcée par le président central ASETA, Max Binder, conseiller national. Son thème: la «Politique agraire 2002». Dans le cadre de la consultation en cours, l'ASETA prend également position et examine en particulier quelles seront les conséquences des changements de structures sur le plan technique. Technique Agricole retranscrit ici une version quelque peu raccourcie de ce discours que l'auteur a intitulé «Politique agraire 2002 – bénédiction ou malédiction».

Les mesures de libéralisation et de dérégulation préconisées par le Conseil fédéral sous le titre «Politique agraire 2002» auront de profondes conséquences sur les changements des structures agricoles. La Confédération supprime les garanties de prise en charge et de prix de manière draconienne; elle se retire de la commercialisation des produits agricoles. Les conséquences de l'ensemble de cette réforme seront considérables et multiples selon les objectifs suivis par l'agriculture.

Une libéralisation unilatérale

Les agriculteurs seront plus libres; mais, ce qui est logique, ils perdront les garanties qu'ils n'avaient cessé d'obtenir depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Et comme les conditions de production subissent toujours plus de restrictions, ces nouvelles libertés n'apparaissent pas si clairement.

Ainsi, cette nouvelle liberté limite-t-elle considérablement l'offre et la demande, donc la commercialisation des produits. A mon avis, les retombées économiques, régionales et sociales sont nettement sous-estimées, voire ignorées. Si, depuis la mise en œuvre de la première étape de la réforme agricole, c.-à-d. depuis la séparation de la politique des prix et de la politique des revenus, le revenu des agriculteurs a chuté, cette tendance se poursuivra avec les exigences de la PA 2002. Qui-conque examine en détail les rapports sur lesquels se basent les experts pour élaborer cette PA 2002, ne peut qu'arriver à ces conclusions.



Allocution de M. Max Binder, conseiller national et président central de l'ASETA lors de l'ouverture de l'AGRAMA.

L'agriculture est donc tout à fait ouverte aux changements, s'ils se font de manière ordonnée et améliorent durablement la compétitivité du secteur agro-alimentaire. Mais les réformes ne peuvent réussir que si les personnes directement concernées y collaborent. Cette exigence de premier plan pré-suppose un concept de base réalisable, axé sur l'avenir, et faisant l'unanimité de tous les milieux économiques et politiques. Les réformes économiques libérales ne peuvent pas s'appliquer qu'à l'agriculture, mais doivent englober tous les secteurs et même l'ensemble du marché suisse. Une libéralisation des marchés agricoles n'est possible que si les conditions-cadres correspondantes sont réunies. Elles doivent ouvrir de larges possibilités de production, et par là, garantir

en Suisse l'existence durable d'une agriculture professionnelle. Parallèlement, il faut aussi s'assurer que le revenu agricole puisse suivre l'évolution du niveau de vie à l'échelon national. Ce problème central n'est pas résolu, les agricultrices et agriculteurs concernés ne pourront en aucun cas consentir à cette réforme.

Les piliers d'une réforme agricole

Agriculture adaptée au site

Les réformes doivent tenir compte de l'exploitation du sol, cette branche de l'agriculture qui accomplit constamment et de façon efficace de multiples tâches. Les différents types d'exploitation et les différentes formes de production, ainsi que les structures spécifiques aux régions constituent la base de ce secteur.

Les conditions influençables au niveau politique doivent être fixées de manière à garantir l'existence durable d'exploitations professionnelles à titre principal, axées sur le marché. L'agriculture suisse doit reposer sur l'exploitation paysanne familiale. Celle-ci se trouve donc au centre des revendications. Les termes «exploitation du sol» et «paysan» ne doivent pas être mal interprétés. Il n'est pas question de cimermer des structures existantes, il s'agit au contraire d'éléments dynamiques. Il faut tenir compte des progrès techniques et ne pas exclure l'utilisation de nouvelles technologies.

Des parts de marché à préserver

La politique agricole doit viser systématiquement à conserver la plus grande part de marché possible. Les bien produits sur place, soit sur le lieu de leur consommation, ne polluent pas l'environnement par leur transport et permettent ainsi au consommateur d'avoir un regard sur leur production. En accordant des conditions favora-

bles au secteur agro-alimentaire, on peut lutter contre le tourisme frontalier et la délocalisation de la production à l'étranger.

Concept de revenus

Pour les agriculteurs, le critère central qui permettra de juger de la réussite ou de l'échec de la politique agricole, c'est la politique des revenus qui va en découler. Les réformes proposées par le Conseil fédéral avec la «PA 2002» auront des conséquences économiques considérables pour l'agriculture et les secteurs en amont et en aval, conséquences qui dépasseront nettement le cadre du GATT. Dans ce contexte, le Conseil fédéral doit proposer un concept solide en ce qui concerne les revenus. Ce concept devra tenir compte d'une chose: les paiements directs ne pourront pas se multiplier indéfiniment. Si les prix des produits doivent être révisés à la basse pour se rapprocher des prix de l'UE, il faut au moins que le contexte général suive le même chemin. En clair, cela signifie que les paiements directs seuls ne peuvent pas compenser les pertes; les coûts de production devront eux aussi être réduits. C'est la seule manière pour notre agriculture de se mesurer à la concurrence étrangère, étant donné le niveau élevé des coûts et des salaires en Suisse.

De ce point de vue, la branche des machines agricoles sera elle aussi plus ou moins touchée. Concrètement, cela veut dire une chose: en tant que fournisseur de l'agriculture, vous devrez faire un sérieux effort pour baisser vos prix de vente et de service, si vous voulez éviter que les agriculteurs aillent voir de l'autre côté de la frontière. Mais si les prix baissent comme c'est prévu, je comprends bien que tous les moyens seront bons pour faire des économies. Il est donc difficile de comprendre pourquoi le secteur primaire se trouve ainsi dans le collimateur, puisqu'on sait bien que le prix des produits agricoles ne représente qu'une infime partie du budget de la consommation.

Procédé réfléchi

Le rythme proposé pour la réforme est parfaitement irresponsable. Au lieu

d'une progression à grands pas, cela pourrait très bien être la douche froide. D'autant plus que les préparatifs ont déjà commencé. Avec cette soi-disant nouvelle politique agricole, les revenus ont chuté à tel point qu'ils se retrouvent aujourd'hui à peu près au niveau de 1984. La «PA 2002» prévoit également d'autres baisses de revenus. C'est pourquoi les réformes doivent être conduites étape par étape, en laissant aux intéressés le temps de les «digérer»: évolution et non révolution, ou sinon les paysans seront en droit de se révolter. Ce qu'il faut, ce sont des phases de transition raisonnables qui exploitent au mieux la marge de manœuvre disponible.

Financement fiable

La réorientation de la politique agricole transfère de plus en plus le soutien de l'agriculture du consommateur au contribuable. En 1992, le parlement a approuvé catégoriquement ce changement de système en publiant les articles 31a et b de la loi sur l'agriculture. Les réformes prévues par la «PA 2002» vont entraîner des dépenses supplémentaires de l'ordre de plusieurs milliards dans le budget fédéral, même si certains milieux politiques ne veulent pas l'admettre. C'est pourquoi il faut coordonner, matériellement et dans le temps, réformes de politique agricole et disponibilité financière. L'agriculture ne doit en aucun cas faire les frais des humeurs changeantes du parlement.

Une tâche pour le moins difficile

Telle qu'elle est présentée, la «PA 2002» n'est pas acceptable pour les agriculteurs. L'agriculture doit s'efforcer de s'orienter vers le marché. C'est pourquoi il faut entrer dans le jeu, en l'améliorant pour que les paysans ne soient pas pressés par le temps et n'aient pas à pâtir du manque de moyens financiers. Les mesures ne doivent pas aller plus loin que ce qui est exigé par le GATT. Elles ne doivent pas non plus nécessairement être calquées sur l'UE.

De mon point de vue, la proposition du Conseil fédéral n'est pas une bénédiction pour l'agriculture mais plutôt une

Technique Agricole

Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
Werner Bühler, directeur

Rédaction:

Ueli Zweifel

Collaboration à la traduction:
Franca Stalé

Adhésion, abonnement, changement d'adresse:

Case postale, 5223 Riken
Tél. 056 441 20 22
Fax 056 441 67 31

Régie des annonces:

ofa magazines

Publimag – ofa magazines
Rue Etraz 4
1002 Lausanne

Tél. 021 317 83 83
Fax 021 317 83 99

Responsable: Magali Zahnd
ou
Sägereistrasse 25
8152 Glattbrugg
Tél. 01 809 31 11
Fax 01 810 60 02

Responsable: Darko Panic

Imprimerie et expédition:
Huber & Co. AG, 8500 Frauenfeld

Production:

Reto Bühler

Administration:
Claudia Josef

Reproduction autorisée
avec mention de la source et envoi
du justificatif à la rédaction

Parait 12 fois par an:
Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 50.– par an (2% TVA incluse)
Gratuit pour les membres ASETA
Etranger: Fr. 68.– par an

**Le numéro 4/96 paraîtra
le 16 avril 1996**

**Dernier jour pour les ordres
d'insertion: 22 mars 1996**

malédiction. Les organisations agricoles et les partis politiques sont appelés à élaborer un projet d'avenir pour l'agriculture suisse qui pourra être mis en pratique, à partir de l'instrument gigantesque et ambitieux qu'est la PA 2002. Cela doit être possible en unissant les forces et en poursuivant un objectif commun: une agriculture nationale performante, à l'avenir également.